

## COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

## DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 15 décembre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER

Pouvoirs : Eric PRADAT donne pouvoir à Renée TORRES, Jean-Claude CORBIN, donne pouvoir à Gérard CROYET, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Stéfania FLORY donne pouvoir à Claudine ROCHE, Sylvie JERDON donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

SECRETARE DE SEANCE : M.Hugues JEANTET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE : 8 décembre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 28 décembre 2017

---

**OBJET : Actualisation de l'APCP 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/ Mairie / Centre d'animation**

---

N° 2017/106

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2011/25 en date du 20 avril 2011, l'Assemblée délibérante de Grézieu-La-Varenne a validé le principe d'Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Mairie/Centre D'Animation.

Cette opération globale a été échelonnée en plusieurs phases : une tranche ferme et trois Tranches Conditionnelles (TC1, TC2, TC3), afin de tenir compte des capacités financières de la commune et des contraintes liées au planning d'exécution des différentes opérations connexes telles que la fin de la construction des bâtiments de l'OPAC, la construction du Pôle Médical et des logements adaptés aux personnes âgées autonomes.

A ce jour, la tranche ferme a été réglée en totalité.

La tranche conditionnelle 3 a été affermie par délibération en date du 7 décembre 2016.

La maîtrise d'œuvre a été payée à hauteur de 26 854,24 € TTC pour la tranche conditionnelle 3 et 11400 € devraient être facturés d'ici la fin 2017.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre a actualisé la tranche conditionnelle 3 et a estimé le montant de travaux à la somme de 673 825,08 € TTC, hors révision de prix et imprévus estimés à 34 000 € (5%)

Le montant de l'opération initialement prévu à 1 561 922 € est porté à 1 493 499.68 € suite à la révision des projets de bassins de rétention.

Aussi, il convient d'actualiser l'APCP 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Mairie/Centre d'Animation selon le détail en €/ TTC ci-dessous :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	APCP 0501
450€	464 508,47€	268 974,21€	3 942. €	0.00 €	38 255 €	717 370 €	1 493 499.68 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

27 VOIX	POUR
VOIX	CONTRE
2 VOIX	ABSTENTION

**VALIDE** la nouvelle répartition de l'autorisation de programme 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Maire /Centre d'animation détaillée ci-dessus

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER,  
Maire de Grézieu la Varenne

